

## Conditions générales relatives au tirage au sort "Votre commande gratuite - Jeu spécial long week-end"

L'organisateur du tirage au sort " Votre commande gratuite - Jeu spécial long week-end" ("tirage au sort") est PrettyLittleThing.com Limited. Wellington Mill, Pollard Street East à Manchester, Royaume-Uni, Code postal : M407FS (" Le promoteur").

### Admissibilité

1.1. Ce tirage au sort est ouvert aux personnes du Royaume-Uni, d'Irlande et de France âgées de plus de 18 ans, à l'exception des employés du promoteur, de leur famille immédiate, des sponsors du Tirage au sort et de leurs employés directement associés à l'administration du Tirage au sort.

1.2. Toutes les participations du participant doivent être soumises via PrettyLittleThing.com, PrettyLittleThing.IE, PrettyLittleThing.QA, PrettyLittleThing.EA, PrettyLittleThing.SE, PrettyLittleThing.IL ou PrettyLittleThing.FR.

### 2. La compétition

2.1. Le titre du concours est "**Votre commande gratuite - Jeu spécial long week-end**"

### 3. Comment participer

3.1. Pour participer au tirage au sort, les participants doivent :

3.1.1. Passer une commande sur PrettyLittleThing.com, PrettyLittleThing.IE, PrettyLittleThing.QA, PrettyLittleThing.EA, PrettyLittleThing.SE, PrettyLittleThing.IL ou PrettyLittleThing.FR entre 00h01 le 15/04/22 et 23h59 le 18/04/22 ("Participation" ou "Participations").

3.1.2 Les participations doivent être effectuées entre 00h01 le 15/04/22 et 23h59 le 18/04/22 (" Période du tirage au sort ") pour être valides.

3.1.3 Les inscriptions reçues après la fin de la période du tirage au sort ne seront pas valables.

3.1.4 Les inscriptions groupées, par des tiers ou automatisées ne sont pas autorisées.

3.1.5 Tous les participants (y compris le gagnant) doivent se conformer à toutes les instructions raisonnables qui leur sont données par l'organisateur dans le cadre du tirage au sort. Le non-respect de ces instructions peut entraîner la nullité de la participation et/ou le retrait du prix.

#### 4. Sélection et contact du gagnant

4.1. Les gagnants du tirage au sort seront contactés par courrier électronique le 22/04/22 ("date d'annonce").

4.2. Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort par des moyens électroniques. La décision du promoteur est définitive. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de toute décision prise dans le cadre de ce tirage au sort.

4.3. L'organisateur contactera personnellement le gagnant dès que possible après la date d'annonce, en utilisant l'adresse e-mail fournie. L'organisateur demandera au gagnant de fournir des informations supplémentaires concernant le prix (les "détails"). Le gagnant doit fournir les détails pour pouvoir réclamer le prix.

4.4. Si un gagnant ne fournit pas ses informations à l'organisateur dans les 48 heures suivant le moment où l'organisateur l'a contacté et lui a demandé de fournir les informations conformément à la clause 3.3, l'organisateur, agissant à son entière discrétion, pourra :

4.4.1. Faire de nouvelles tentatives pour contacter ce gagnant ; et/ou

4.4.2. Retirer le prix à ce gagnant.

4.5 Si le prix est refusé par un gagnant ou est retiré à un gagnant par l'organisateur, le gagnant refusant ou renonçant au prix continuera d'être soumis aux dispositions des présentes conditions générales et l'organisateur pourra offrir le prix à un nouveau gagnant par sélection aléatoire conformément à la présente clause 3.3.

#### 5. Prix

5.1. Le prix consiste en 10 commandes PrettyLittleThing (10 toutes les heures entre 00h01 le 15/04/22 et 23h59 le 18/04/22) qui seront remboursées via la méthode de paiement originale. Les commandes seront celles passées sur PrettyLittleThing.com, PrettyLittleThing.IE, PrettyLittleThing.QA, PrettyLittleThing.EA, PrettyLittleThing.SE, PrettyLittleThing.IL ou PrettyLittleThing.FR entre 00h01 le 15/04/22 et 23h59 le 18/04/22. ("Prix").

5.2. Le Prix est fourni par [www.PrettyLittleThing.com](http://www.PrettyLittleThing.com) enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 7352417 dont le siège social est 49-51 Dale Street, Manchester, Royaume-Uni, M1 2HF (le "Fournisseur").

5.3. Le prix est non transférable et non remboursable et les gagnants ne peuvent pas demander un autre prix (en espèces ou autre).

#### 6. Publicité des gagnants

6.1 Le promoteur se réserve le droit de publier le nom et la participation de chaque gagnant sur les comptes des réseaux sociaux du Promoteur, y compris Twitter, Instagram et Facebook, ainsi que sur son site Internet se trouvant à l'adresse [www.PrettyLittleThing.com](http://www.PrettyLittleThing.com).

6.2 En participant au Tirage au sort, si vous êtes un gagnant, vous acceptez que votre participation soit publiée conformément à la clause 5.1 et que vous participiez et coopériez pleinement à toute publicité raisonnable accompagnant ou résultant de ce Tirage au sort sans autre contrepartie.

## **7. Conditions de participation**

7.1 Toute participation jugée par le promoteur, à sa seule discrétion, comme étant illégale, obscène, vulgaire, pornographique, haineuse, menaçante, discriminatoire, offensante ou susceptible de jeter le discrédit sur le tirage au sort ou le Promoteur sera exclue du tirage au sort et le promoteur se réserve le droit de prendre toute autre mesure qu'il jugera appropriée à l'égard de cette participation.

7.3 Le promoteur coopérera pleinement avec les autorités chargées de l'application de la loi ou avec toute ordonnance d'un tribunal lui demandant ou lui ordonnant de divulguer l'identité ou de localiser toute personne publiant ou liant tout contenu à ses pages Twitter ou Instagram qui enfreint les droits d'un tiers ou qui est en violation de l'une des présentes conditions générales ou de toute loi applicable.

## **8. Utilisation et affichage des participations et droits d'auteur**

8.1. Le droit d'auteur subsistant dans l'inscription doit appartenir au participant. Les participants conserveront les droits d'auteur sur les inscriptions qu'ils soumettent. Les participants ne doivent pas avoir enfreint les droits d'une autre partie ou violé une quelconque loi en soumettant leurs inscriptions. Si une participation contient des références ou des images d'une personne, le consentement de cette personne (ou de son parent ou tuteur si elle a moins de 18 ans) doit avoir été obtenu.

8.2. En soumettant une participation :

8.2.1 vous accordez au Promoteur, à ses sociétés affiliées et à ses sous-licenciés un droit exclusif, libre de droits, perpétuel, mondial, irrévocable et pouvant faire l'objet d'une sous-licence d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter, de publier et d'afficher ce contenu à quelque fin que ce soit sur tout support, y compris, mais sans s'y limiter, le site Web du Promoteur, les comptes de médias sociaux, les documents marketing, les bulletins d'information et le matériel promotionnel, sans autre rémunération, restriction d'utilisation, attribution ou responsabilité ;

8.2.2 vous renoncez à tout droit moral ou droit similaire relatif à votre participation auquel vous pourriez prétendre (au moment de la soumission ou à l'avenir) en vertu de la loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets, telle que modifiée de temps à autre, ou en vertu de toute loi similaire applicable en vigueur de temps à autre partout dans le monde ;

8.2.3 vous reconnaissez que des tiers auront accès à votre participation et pourront la republier conformément aux conditions d'utilisation de la plateforme de médias sociaux par laquelle votre participation est soumise.

## **9. Responsabilité**

9.1. À l'exception du décès ou des blessures corporelles causés par la négligence du Promoteur ou de ses agents ou représentants ou en cas de fraude ou de fausse déclaration frauduleuse, ni le Promoteur, ni ses agents ou représentants n'assument de responsabilité pour :

9.1.1 tout prix qui n'est pas réclamé ;

9.1.2 tout bien personnel ;

9.1.3 toute perte de jouissance ou de toute dépense inutile ;

9.1.4 toute défaillance du système ou de tout dysfonctionnement de tout site Internet tiers ;

9.1.5 toute participation incomplète, perdue, retardée ou tardive ;

9.1.6 tout manquement aux obligations de toute tierce partie impliquée dans ce tirage au sort ;

9.1.7 toute faute, tout dysfonctionnement, tout dommage, toute perte ou toute déception subis par les participants au tirage au sort, quelle que soit la manière dont ils ont participé au tirage au sort ;

9.1.8 toute défaillance des lignes de communication, quelle qu'en soit la cause, en ce qui concerne tout équipement, système, réseau, ligne, satellite, serveur, ordinateur ou fournisseur utilisé dans tout aspect du tirage au sort ;

9.1.9 toute inaccessibilité ou l'indisponibilité de l'Internet ou de tout site Internet (y compris, sans s'y limiter, tout site Internet de médias sociaux) ou de toute combinaison de ceux-ci par le biais de connexions par ligne commutée, à large bande, par Internet mobile ou WAP ;

9.1.10. toute blessure ou tout dommage subi par un participant qui pourrait être lié au Tirage au sort ou au Prix ou en découler ;

9.1.11 si, pour quelque raison que ce soit, le Tirage au sort ou tout site Internet en rapport avec le Tirage au sort n'est pas en mesure de se dérouler comme

prévu pour des raisons pouvant inclure, sans s'y limiter, une infection par un ordinateur, un virus, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause pouvant corrompre ou affecter la sécurité administrative, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de cette promotion ; et/ou

9.1.12 toute autre question échappant à leur contrôle raisonnable.

9.2 aucune disposition des présentes Conditions générales n'affecte vos droits statutaires.

9.3 dans la mesure où la loi le permet, toutes les conditions, garanties et autres termes qui pourraient autrement être implicites en vertu de la loi ou du droit commun sont expressément exclus des présentes Conditions générales.

9.4 les gagnants acceptent d'indemniser et de maintenir indemne le promoteur, son groupe de sociétés et leurs dirigeants, employés et agents de toutes les responsabilités, pertes, dommages et dépenses (y compris les frais juridiques et autres frais professionnels) découlant de ou en relation avec toute allégation ou réclamation résultant directement ou indirectement de :

9.4.1 leur participation à ce tirage au sort ; et/ou

9.4.2 la réception et de l'utilisation de tout prix.

## **10. Généralités**

10.1 Le promoteur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le tirage au sort ou les présentes Conditions générales s'il a des motifs raisonnables de le faire. Toute modification du tirage au sort ou des présentes Conditions générales sera annoncée par le Promoteur sur ses comptes Instagram.

10.2 en participant au Tirage au sort, vous acceptez les présentes Conditions générales en vigueur au moment où vous soumettez votre participation.

10.3 toute personne qui fournit ses coordonnées à l'organisateur dans le cadre de ce Tirage au sort accepte :

10.3.1 les présentes Conditions générales ; et

10.3.2 l'utilisation de ses données personnelles par le Promoteur :

10.3.2.1 aux fins de l'administration du Tirage au sort (y compris la publication des noms des gagnants et toute administration relative au Prix) ; et

10.3.2.2 à toute autre fin pour laquelle ils ont donné leur consentement.

10.4 l'utilisation de toute donnée personnelle par le promoteur sera conforme à la Politique de confidentialité du promoteur, qui peut être consultée sur le site

Internet du Promoteur à l'adresse <https://www.prettylittlething.fr/politique-de-confidentialite>.

10.5 sans préjudice de la clause 6.1, le Promoteur se réserve le droit d'exclure toute participation au Tirage au sort s'il estime qu'elle n'est pas admissible ou qu'elle n'est pas valable, et le promoteur aura toute latitude à cet égard.

10.6 aucune responsabilité ne peut être acceptée pour les participations perdues ou incomplètes. La preuve de l'inscription ne constitue pas une preuve de réception.

10.7 si une disposition des présentes Conditions générales (ou une partie d'une disposition) est jugée par un tribunal ou une autre autorité compétente comme étant invalide, inapplicable ou illégale, les autres dispositions resteront en vigueur.

10.8 si une disposition invalide, inapplicable ou illégale s'avère, applicable et légale si une partie de celle-ci était supprimée, la disposition s'appliquerait avec toute modification nécessaire pour donner effet à l'intention commerciale du promoteur.

10.9 l'absence ou le retard d'une partie dans l'exercice d'un droit ou d'un recours prévu par les présentes conditions générales ou par la loi, ou l'abandon d'un tel droit ou recours, ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours, et n'empêche pas ou ne limite pas l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre droit ou recours.

10.10 aucun exercice unique ou partiel d'un tel droit ou recours n'empêchera ou ne limitera l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre droit ou recours.

10.11 pour obtenir le nom des gagnants ou une copie des présentes conditions générales, veuillez envoyer une enveloppe timbrée et adressée, accompagnée de votre demande écrite, à l'adresse suivante : PLT's Win Your Order - Your Bank Hol Cracked prize draw, PrettyLittleThing.com Limited Marketing. Wellington Mill, Pollard Street East, Manchester, United Kingdom, M40 7FS.

10.12 le Tirage au sort, les présentes Conditions générales et tout litige ou réclamation découlant de ou en rapport avec eux ou leur objet ou leur formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) seront régis par et interprétés conformément à la loi d'Angleterre et du Pays de Galles. Les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles auront la compétence exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation pouvant découler du Tirage au sort ou des présentes conditions, ou y être lié.